

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25361amicalCR

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/12/2025

Objet : Convention de mise à disposition du 6 rue de la Potente au profit de l'amicale des écoles publiques de la croix rouge

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 15/12/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0361 - Mise _ disposition - 6 rue de la Potente au profit de l_amicale des _coles publiques de la croix rouge.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251215-25361amicalCR-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/12/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Ecoles et des Familles
4, rue Anatole France
59200 TOURCOING
Tél. : 03.59.63.41.25.
Fax : 03.59.63.41.32

DFCPAJI_D2025_0361

ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY
SISE 6 RUE DE LA POTENTE
A TOURCOING

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A
TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN
LOCAL AU PROFIT DE L'AMICALE DES
ECOLES PUBLIQUES DE LA CROIX ROUGE

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020, portant application des articles L.2122-22 ; L.2122-17 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Tourcoing met à disposition des locaux scolaires au profit d'amicales et d'associations afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs activités,

DECIDONS

ARTICLE 1 :

De signer une convention tripartite avec

L'Amicale des Ecoles Publiques de la Croix Rouge représentée par Monsieur MEUNIER, Président, faisant élection de siège social au 6 rue de la Potente à Tourcoing (59200) pour l'occupation à titre gratuit d'une salle de l'école élémentaire JULES FERRY sise 6 rue de la Potente à Tourcoing.

Et

Le directeur de l'école élémentaire JULES FERRY, Monsieur LEPERS Nicolas, suite à la validation de l'occupation par le Conseil d'Ecole du 20 novembre 2025.

Cette mise à disposition, à titre précaire et révocable, est consentie gratuitement pour la journée du dimanche 11 janvier 2026 à partir de 10h00.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 DEC. 2025**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Certifiée exécutoire le : 15/12/2025

AR préfecture le : 15/12/2025

Publié sur le site : 15/12/2025